

FONDATION ANDREE JEQUIER

Par : Etude Hofner et Codoni
Rue D. de Rougemont 3
2108 Couvet
hofner@hofcod.ch

Site Internet : www.andree-jequier.ch

DEMANDE DE SUBSIDE DE PERFECTIONNEMENT

1. DEMANDE

présentée par :

Nom et prénom:

Date de naissance :

Etat-civil :

Commune d'origine ou nationalité:

Domicile :

e-mail :

Date de prise de domicile au Val-de-Travers ou années durant lesquelles le requérant a été domicilié et/ou scolarisé au Val-de-Travers :

2. COMPOSITION DE LA FAMILLE:

(si vous êtes marié, passez directement au chiffre 3, si vous subvenez à votre entretien, passez au chiffre 4)

Nom	Prénom	Profession	Adresse
-----	--------	------------	---------

Père :

Mère :

Enfants à charge des parents, y compris celui que concerne la présente demande :

Activité actuelle
Ecole ou apprentissage : début fin

1.

2.

3.

Autres personnes vivant dans le ménage :

Nom :

Prénom :

3. CURRICULUM DE FORMATION: (joindre photocopie du bulletin de la dernière année d'études ou du dernier diplôme obtenu)

Ecoles suivies :

Titres obtenus :

Publications éventuelles :

4. PERFECTIONNEMENT ENVISAGÉ OU EN COURS :

Veillez décrire votre projet sur une feuille A4 et l'annexer à la requête.

Répondant scientifique : Votre projet est-il suivi et/ou soutenu par un répondant scientifique, et si oui lequel ?

Votre perfectionnement se déroule-t-il dans un cadre institutionnel et si oui lequel ?

Durée envisagée :

Début :

Au cas où un subside serait alloué seriez-vous d'accord d'en laisser « une trace » sur le site de la Fondation, sous forme de résumé, de travail complet ou de nous autoriser à mentionner votre propre site si vous en avez un (comme ce qui y figure déjà) ? Il va de soi que le refus de cette proposition n'empêche pas de recevoir une bourse de la Fondation.

5. PLAN FINANCIER:

Veillez nous communiquer sur une formule annexée votre plan financier (budget des dépenses et liste des ressources) avec le maximum de renseignements possible(la formule peut être téléchargée sur le site). Plus votre plan sera complet et documenté, plus vite une décision sera prise par la Conseil de Fondation, qui se réserve le droit de vous demander de compléter au besoin votre dossier .

6. AVEZ-VOUS SOLLICITE UNE BOURSE OU UNE AIDE D'UNE AUTRE INSTITUTION ?

Si oui, veuillez joindre la décision de refus ou d'octroi.

Sur demande écrite au Conseil de Fondation, il peut être renoncé a cette démarche si elle apparaît d'emblée inutile. Dans les autres cas, la démarche est obligatoire.

L'octroi ou le refus d'une bourse cantonale n'empêche pas d'obtenir une bourse de la Fondation Andrée Jéquier.

7.EN CAS D'ACCEPTATION DU DOSSIER,
le subside sera versé sur le compte suivant :

Nom du détenteur du compte :

Numéro du compte :

Banque :

ou CCP :

Conditions supplémentaires :

Les élèves qui ne sont pas encore inscrits à l'école au moment de la demande doivent nous faire parvenir une attestation d'immatriculation dès le début du perfectionnement.

Ceux qui sont déjà inscrits doivent en apporter la preuve à l'appui de la présente demande (attestation à obtenir auprès du secrétariat de l'institution).

Les dossiers de candidature, avec leurs annexes, doivent être déposés en trois exemplaires.

Les subsides sont alloués sans obligation de remboursement.

Lieu et date :

Signature :

N.B. Clause interprétative : dans le texte ci avant tous les substantifs désignant une personne sont à comprendre au féminin et au masculin indifféremment.